

L'assurance-vie en matière successorale

Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs d'une étude notariale

Cette formation s'adresse aux notaires et à leurs collaborateurs, désireux de renforcer leurs compétences techniques dans ce domaine complexe. L'assurance-vie est en effet fréquemment rencontrée en pratique et nécessite une maîtrise approfondie des règles fiscales et successorales afin de conseiller au mieux les clients. Les problématiques courantes et les stratégies d'optimisation seront abordées et illustrées par des cas pratiques.

- *Que faut-il déclarer dans la déclaration de succession ?*
- *Comment intégrer efficacement l'assurance-vie dans une stratégie successorale ?*
- *Quelles solutions privilégier pour optimiser les droits de succession et de donation ?*

Orateurs :

- ◆ **Valérie-Anne de Brauwere** est avocate au Barreau de Bruxelles depuis 1999. Elle a pratiqué le droit fiscal en tant qu'associée du cabinet Afschrift, jusque 2008. Valérie-Anne a ensuite développé ses compétences en organisation patrimoniale et successorale, sur le plan belge et international. Valérie-Anne conseille les entreprises, leurs dirigeants et les particuliers pour leur optimisation fiscale et assure leur défense dans le cadre de litiges fiscaux au sein du cabinet d'avocats THALES.
- ◆ **Bastiano Ranalli** est avocat au sein du cabinet d'avocats THALES. Il pratique la planification successorale et patrimoniale, tant dans ses aspects civils que fiscaux. Il aide les particuliers à structurer et transférer leur patrimoine mobilier et immobilier et assure leur défense en cas de litige.

Président :

- ◆ **Me Stéphanie Biller**

Date et lieu :

- ◆ **Le mardi 23 septembre 2025 à l'Hôtel Van der Valk à Mons**

Horaire formation en présentiel

12h30 à 13h30	Accueil autour d'un lunch léger
13h30 à 13h45	Introduction par le Président
13h45 à 15h30	Début de la formation
15h30 à 16h00	Pause-café
16h00 à 17h30	Seconde partie de la formation
17h30 à 18h30	Apéro de clôture et networking

Participation

Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs de notaires. Le nombre de participants est limité afin de vous permettre d'avoir une réelle interaction avec les orateurs.

Tarif

Le prix de la formation est fixé à **427 € HTVA par demi-journée**. Une réduction est accordée pour les inscriptions simultanées de plusieurs participants d'une même étude. Dans ce cas, une facture commune sera émise au tarif réduit de **320 € HTVA par participant**.

Agréation

Cette formation a été agréé par la Chambre Nationale des Notaires sous le numéro 587085 et vous donne droit à 3,5 points.

CARTE-REPONSE

KnopsEdu

Notaire ou collaborateur 1 :

Notaire ou collaborateur 2 :

Notaire ou collaborateur 3 :

Étude :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Numéro de TVA :

L'assurance-vie en matière successorale

Comment s'inscrire ?

- www.knopspublishing.be
- Envoyez-nous votre carte-réponse par mail à info@knopspublishing.be
- via QR-code



Inscription pour la formation du **23 septembre 2025 à Mons (Hôtel Van der Valk)**

*Prix standard pour une inscription : **427 € HTVA**. Inscription groupée : un tarif préférentiel est proposé à **320 € HTVA** par participant pour toute inscription simultanée de plusieurs personnes d'une même étude. Une facture commune sera émise au tarif réduit. L'inscription inclut un lunch léger et l'ouvrage de la formation, d'une valeur de 83 €.*

Toute annulation doit se faire dans un délai de minimum 10 jours avant la date de la formation. En cas de maladie ou d'empêchement après ce délai, vous pourrez vous faire remplacer par un collaborateur.